



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

AVIS PUBLIC
PROMULGATION RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2020, **le règlement 528, relatif aux projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**.

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la M.R.C. du Haut Saint-Laurent a émis un certificat de conformité pour ce règlement le 29 septembre 2020, date à laquelle le règlement est entré en vigueur, suite à la résolution 8873-09-20 du Conseil de la MRC, lors de la séance du 16 septembre 2020.

Ledit règlement est actuellement déposé dans les archives de la Municipalité, à l'Hôtel de Ville, au 335, avenue Jules-Léger, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

FAIT À SAINT-ANICET, ce 6^e jour d'octobre 2020

Denis Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier